

# EXTRAITS

## Vote par correspondance 2021

### Renseigner les électrices et les électeurs



#### Vote par correspondance : mesures règlementaires 2021

##### Pouvez-vous voter par correspondance?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile est dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
  - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
  - Présentez des symptômes de la COVID-19;
  - Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Vous êtes dans un centre d'hébergement ou dans un établissement de santé, soit:
  - Vous êtes domicilié dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
  - Vous êtes domicilié dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans un centre hospitalier ou de réadaptation.

##### Comment faire votre demande?

Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit au bureau de la présidente d'élection, situé au 1461 rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick, par téléphone au 819-359-2731 poste 1 ou [dq@st-remi-de-tingwick.qc.ca](mailto:dq@st-remi-de-tingwick.qc.ca) :

Vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

Les demandes seront valides pour l'élection du 7 novembre 2021 et les recommencements qui en découlent.

- ❖ *Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir du 17 octobre 2021 seulement. Cette demande sera valide uniquement pour l'élection en cours.*

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30**.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

**Informez-vous auprès de votre présidente ou président d'élection.**

Anouk Wilsey, présidente d'élection  
1461, rue Principale  
Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) JOA 1K0  
Courriel : [dq@st-remi-de-tingwick.qc.ca](mailto:dq@st-remi-de-tingwick.qc.ca)  
Téléphone : 819-359-2731, poste 1